

TOURNOI JEUNES ET VETERANS DU VOLANT DE L'ISLE

RÈGLEMENT :

ARTICLE 1 : CATEGORIES :

Le tournoi se déroulera selon les règles de la F.F.BaD.. Toute inscription à cette compétition entraîne l'entière acceptation du présent règlement.

Le tournoi est ouvert aux joueurs et joueuses licenciés à la F.F.BaD. et en règle avec celle-ci. Les joueurs Mini-Bad, Poussins, Benjamins, Minimes, Cadets, Juniors et Vétérans dûment licenciés à la date limite d'inscription pourront s'inscrire au Tournoi du Volant de l'Isle.

ARTICLE 2 : TABLEAUX :

Les tableaux proposés seront les suivants :

Pour les Mini-Badistes et Poussins : Simple Hommes, Simple Dames, uniquement, et pour les Benjamins, Minimes, Cadets, Juniors et Vétérans : Simple Hommes, Simples Dames, Doubles Hommes, Doubles Dames, et Mixtes. Trois tableaux sont autorisés pour tous les joueurs et joueuses des catégories Benjamins, Minimes, Cadets, Juniors et Vétérans.

Pour chaque tableau et chaque catégorie d'âge, les rencontres se dérouleront en poule de 4 joueurs, avec 2 sortants par poules. Des consolantes seront proposés aux malheureux perdants des poules.

Tous les matchs se dérouleront en 2 sets gagnants de 21 points, avec prolongations possibles jusqu'à 30. En cas d'égalité à 20, le set est prolongé : le joueur ou l'équipe qui mène avec 2 points d'écart remporte le set. A 29 égalité, le joueur ou l'équipe marquant le premier 30 gagne le set.

ARTICLE 3 : NOMBRE DE PARTICIPANTS :

Le nombre de participants sera limité à 150 joueurs.

En cas de surnombre, les critères appliqués dans l'ordre seront les suivants :

- les inscriptions non complètes seront refusées,
- la date d'arrivée des fiches d'inscription complètes,
- le nombre d'inscrits par club et par catégorie d'âge : en cas de surnombre, nous prendrons, pour chaque club, les 4 premiers joueurs inscrits par tableau et par catégorie d'âge.

ARTICLE 4 : LE PANACHAGE ET LA FUSION DES SERIES :

Les Mini-Badistes et Poussins pourront s'inscrire en Simple Hommes et Simples Dames uniquement, et les Benjamins, Minimes, Cadets, Juniors et Vétérans pourront s'inscrire sur 3 tableaux.

Le comité d'organisation, en accord avec le Juge-Arbitre, se réserve le droit d'annuler certaines catégories Jeunes, si le nombre d'inscrits était insuffisant.

ARTICLE 5 : INSCRIPTIONS :

Les inscriptions devront nous parvenir au plus tard le Mercredi 02 Mars 2022 sur **BADNET (à privilégier)** ou par courrier à : **Anne CHAILLOU – 12, Rue Jules VALLES – 33230 COUTRAS**, accompagnées du chèque de règlement correspondant, libellé à l'ordre de : **LE VOLANT DE L'ISLE**.

Toute inscription non accompagnée du règlement sera considérée comme nulle.

Les droits d'inscription sont fixés comme suit : 10,00 € pour un tableau, 15 euros pour 2 tableaux, et 16 euros pour 3 tableaux.

ARTICLE 6 :

Les volants du tournoi sont à la charge des joueurs.

En cas de litige entre les joueurs, les volants homologués pour ce tournoi sont :

- * Pour les joueurs classés : Volants plumes YONEX AEROSSENSA 10.
- * Pour les joueurs Non-Classés : Volants plastiques YONEX Mavis 370.

Des volants homologués seront en vente le jour de la compétition.

ARTICLE 7 : ARBITRAGE :

Le Juge-Arbitre de la compétition est Martine Reclus.

En poule, les matches seront arbitrés par les gagnants.

Les phases finales seront arbitrées par les perdants.

ARTICLE 8 : LES TEMPS DE REPOS :

Le temps de repos entre 2 matches sera de 20 minutes minimum, pour tous les tableaux.

ARTICLE 9 : LE TEMPS DIT D'ÉCHAUFFEMENT :

Les joueurs disposeront de 3 minutes d'échauffement à partir du premier appel. Ce temps démarre à l'appel du match, et comprend en particulier : le test des volants et le tirage au sort.

Deux minutes après le troisième appel, tout joueur qui ne se sera pas présenté sur le terrain sera déclaré W.O. pour ce tableau.

ARTICLE 10 : POINT PARTICULIER :

Si le volant touche le plafond ou ses structures (panneaux de basket, câbles, lumière) :

- * à l'engagement : le volant est remis une fois,
- * au cours de l'échange : le volant est compté faute.

Une tenue correcte est exigée, suivant règlement de la F.F.BaD..

ARTICLE 11 :

Seuls auront accès aux terrains les joueurs appelés à jouer un match, les arbitres et les membres du comité d'organisation.

ARTICLE 12 : RECLAMATIONS :

Seul le représentant d'un club est autorisé à déposer une réclamation auprès du Juge-Arbitre. Toute réclamation faite par une autre personne sera jugée irrecevable.

ARTICLE 13 :

Tout participant à la compétition qui se voit infliger un carton (rouge ou noir) suite à un mauvais comportement devra signer un formulaire auprès du Juge-Arbitre. Ce document expose les procédures et sanctions auxquelles il s'est exposé selon le règlement disciplinaire fédéral (voir circulaire 3.3 du Guide du Badminton).